

Office fédéral des routes (OFROU)
3003 Bern
svg@astra.admin.ch

Berne, le 21 septembre 2015

**Dérogations à l'interdiction de conduire sous l'influence de l'alcool
Autorisation des courses de vitesse en circuit effectuées avec des voitures
électriques
Relèvement de la limitation de puissance pour les permis de catégorie « A limitée »
(catégorie A2 de l'UE)**

Prise de position de l'ATE Association transports et environnement

Chères Mesdames, chers Messieurs,

Nous vous remercions d'avoir invité notre organisation à prendre part à cette consultation. Nous vous renvoyons volontiers nos remarques et commentaires.

Notre organisation est très active en matière de sensibilisation aux risques de la circulation routière. En ce sens, nous avons soutenu et nous continuons à soutenir le programme VIA SICURA. Après un très long débat et un raboutage conséquent, ce programme est aujourd'hui en phase d'implémentation, mais nous constatons à notre plus grand regret que plusieurs mesures ont été encore plus édulcorées entre temps. Les dérogations proposées dans cette consultation, bien que minimes, sont un pas de plus dans la mauvaise direction. Si la dérogation prévue pour le personnel des services d'urgence va dans le sens de simplifier l'engagement citoyen, les autres mesures nous paraissent excessives et n'amenant aucun avantage pour la collectivité publique. Au contraire, elles représentent un accroissement des risques encourus par les usagères et usagers de la route. Vous trouverez des plus amples explications dans le formulaire en annexe.

Nous vous remercions de prendre en compte nos remarques et restons à votre disposition pour d'éventuelles questions.

Avec nos meilleures salutations,

ATE Association transports et environnement



ATE Association transports et environnement

Aarberggasse 61, case postale 8676, 3001 Berne
tél. 031 328 58 58, IBAN CH48 0900 0000 4900 1651 0
www.ate.ch, ate@ate.ch

Caroline Beglinger Fedorova
Co-Directrice